

L'Etat tunisien face à la question berbère

« Le terme "Amazigh" n'a pas droit de cité à l'intérieur de nos frontières », a déclaré la délégation tunisienne devant les membres du CERD (Nations Unies), vendredi dernier avant de rajouter : « Nous n'avons pas de problème de Berbères en Tunisie et nous nous réclamons d'ailleurs tous de notre berbérité ».

Ces propos résument l'abrutissement de l'Etat tunisien dans sa politique d'assimilation des Imazighen et montrent ses véritables intentions d'en finir avec l'amazighité dans cette partie de notre patrie, Tamazgha.

Mais ce n'est pas pour autant que les experts du CERD abandonnent la partie puisqu'ils insistent sur la nécessité pour la Tunisie d'œuvrer pour la protection des Berbères et que leurs droits linguistiques et culturels soient respectés.

L'attitude de la délégation tunisienne devant les membres du CERD ne fait que confirmer nos allégations selon lesquelles l'Etat tunisien, porteur de l'idéologie arabo-musulmane, est un Etat qui a programmé la disparition de Tamazight et si rien n'est fait pour l'en empêcher, il redoublera d'efforts afin d'accélérer le phénomène d'assimilation. D'où la nécessité d'une mobilisation internationale pour que la minorité amazighophone soit protégée.

Tamazgha, organisation qui œuvre, entre autre, pour la défense des intérêts des Imazighen dans leur pays et à travers le monde s'assigne la mission de faire en sorte à ce que les discriminations envers Imazighen n'aient plus lieu. Ainsi, elle se consacrera à dénoncer toute pratique qui ira à l'encontre de nos intérêts.

Tamazgha,
Paris, le 10 mars 2003.

Ci-après des extraits du Communiqué du CERD à l'issue de la deuxième et dernière séance consacrée à l'examen du rapport de l'Etat tunisien.

UNITED NATIONS

Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale achève son dialogue avec la
délégation tunisienne

CERD

62ème session

7 mars 2003

Matin

Extraits

Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a achevé, ce matin, son dialogue avec la délégation de la Tunisie, le rapporteur du Comité pour l'examen du rapport tunisien, M. José A. Lindgren Alves, notant que ce pays connaît certains problèmes mais reste un exemple dans sa région ainsi que dans d'autres régions du monde. Il a estimé nécessaire pour la Tunisie de reconnaître l'existence d'une minorité berbère comme population autochtone. Des observations finales sur le rapport tunisien seront adoptées ultérieurement. Le Comité a en outre examiné la situation en Papouasie-Nouvelle-Guinée en l'absence de rapport.

Dirigée par le Représentant permanent de la Tunisie auprès des Nations Unies à Genève, M. Habib Mansour, la délégation tunisienne a répondu aux questions posées hier par les membres du Comité, affirmant notamment qu'il n'y a pas de problème de Berbères en Tunisie et que tous les Tunisiens se réclament de leur berbérité. Elle a fait observer que « le terme d'Amazigh n'a pas droit de cité à l'intérieur des frontières tunisiennes ». Le Tunisien appartient à une société tout à fait homogène et il n'y a pas de problèmes de minorités, a-t-elle ajouté.

La délégation a également fait observer que selon la loi sur les partis politiques, chaque parti doit s'engager à refuser la violence sous toutes ses formes, ainsi que le fanatisme, le racisme et la discrimination. Elle a en outre assuré que les travailleurs étrangers ne sont victimes d'aucune ségrégation et a indiqué que, selon la loi, les étrangers ont le droit d'acquérir des propriétés et biens en Tunisie sous condition de l'obtention d'un permis administratif. Quant aux allégations selon lesquelles la situation des droits de l'homme se détériorerait dans le pays, la délégation a assuré que depuis plusieurs années, le processus démocratique gagne du terrain. « Nous n'avons pas de prisonniers politiques en Tunisie », a déclaré la délégation.

Les membres suivants du Comité ont pris la parole dans le cadre du dialogue avec la délégation : M. Régis de Gouttes, M. Kurt Herndl, M. Mario Jorge Yutzis, M. Tang Chengyuan, M. Mahmoud Aboul-Nasr. [...]

Fin de l'examen du rapport de la Tunisie

Plusieurs membres du Comité s'étant enquis, hier après-midi, de la situation des

Berbères en Tunisie, la délégation a affirmé qu'il n'y a pas de problème d'Amazigh dans le pays. La délégation a d'ailleurs tenu à ce que le terme « Amazigh » soit rectifié par celui de Berbère. « Le terme "Amazigh" n'a pas droit de cité à l'intérieur de nos frontières », a-t-elle insisté. « Nous n'avons pas de problème de Berbères en Tunisie et nous nous réclamons d'ailleurs tous de notre berbérité », a déclaré la délégation. Le Tunisien appartient à une société tout à fait homogène et il n'y a pas de problèmes de minorités ; si un tel problème est soulevé, ce n'est que dans l'esprit de certains, a poursuivi la délégation. La Tunisie est aujourd'hui un pays stable et prospère où règne la sécurité, ce qui lui permet d'aller de l'avant du point de vue de son développement et de réussir son intégration dans le monde et dans la modernité, a déclaré la délégation.

[...] « Dans l'histoire récente de la Tunisie, il n'y a pas de phénomène en tant que tel de discrimination raciale », a poursuivi la délégation.

[...] Un membre du Comité a souhaité obtenir des informations sur des cas pratiques d'application de l'article 52bis du Code pénal tunisien. Relevant que plusieurs ONG font état de pressions subies par des organisations et militants de droits de l'homme en Tunisie, cet expert a estimé que le Gouvernement pourrait judicieusement consulter les ONG compétentes lors du processus d'élaboration des rapports que le pays présente aux différents organes conventionnels des Nations Unies.

Un autre membre du Comité a insisté pour que le prochain rapport périodique de la Tunisie fournisse des informations détaillées sur le nombre d'Amazigh vivant dans le pays et sur leurs conditions de vie.

À l'issue de la discussion, le rapporteur du Comité pour l'examen du rapport tunisien, M. José A. Lindgren Alves, a affirmé que les informations fournies par la délégation tunisienne complètent le tableau que chacun s'était fait, avant ce dialogue, de la situation en Tunisie ; un pays qui a des petits problèmes mais reste un exemple dans sa région ainsi que dans d'autres régions du monde. « J'ai moi-même appris qu'il y avait un problème amazigh en Tunisie en arrivant au Comité », a affirmé M. Lindgren Alves. Il a estimé nécessaire pour la Tunisie de reconnaître l'existence d'une minorité berbère comme population autochtone. Il s'est dit persuadé que cette question allait suivre le pays partout. M. Lindgren Alves a affirmé que s'il s'avère vrai que l'utilisation de noms berbères est interdite, question à laquelle la délégation n'a d'ailleurs pas répondu, ce serait alors très malheureux.

[...] Les premiers habitants historiques de la Tunisie sont les Berbères ; c'est là une évidence historique que nous continuons de cultiver, a assuré la délégation. Le Représentant permanent de la Tunisie auprès des Nations Unies à Genève a affirmé n'avoir jamais reçu, au cours de ses affectations, la moindre circulaire qui interdirait à un ressortissant tunisien de choisir quelque nom que ce soit.